

ABONNEMENT

**Saumur**  
 Un an . . . . . 25 fr.  
 Six mois . . . . . 13  
 Trois mois . . . . . 7

**Poste**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 JUIN

## MANIFESTE DES DROITES

### LES DÉPUTÉS DES DROITES AUX ÉLECTEURS

Électeurs !

Le parti qui depuis douze ans détient le gouvernement, est condamné.

La majorité républicaine qui, pendant trois législatures successives, a exploité le pouvoir sous des noms divers, est condamnée.

La Chambre qui a toléré tant de scandales, couvert tant d'abus, servi tant de passions criminelles, est condamnée.

La politique révolutionnaire qui chassait les religieux de leurs demeures, les magistrats de leurs sièges, la religion de l'école et de l'hôpital, les Princes de l'armée et de la patrie, est condamnée.

C'est en vain que ce régime expirant s'insurge contre le suffrage universel, proscrit ses élus et les défère à des tribunaux d'exception qui font de la haine et de la peur la règle de leur justice.

L'heure est venue où le pays, trompé dans sa confiance, mesure avec douleur les blessures faites à son honneur et à sa fortune par ceux-là mêmes dont le langage et les promesses l'avaient séduit.

L'entreprise du Tonkin si follement conduite, où chaque jour est marqué par des pertes nouvelles ;

Le déficit qui, depuis dix ans, s'accroît chaque année de six cents millions ;

Plus de trois milliards d'emprunts, réalisés au mépris des engagements les plus formels ;

Le trafic scandaleux de croix, de places, de bénéfices d'Etat, qui a entraîné la déchéance d'un président de la République ;

L'espionnage, la délation, les dénonciations quotidiennes contre les fonctionnaires et les citoyens, pratiqués comme moyen de gouvernement ;

Ont ouvert tous les yeux et détruit les plus persévérantes illusions.

Électeurs,

Quels que soient vos souvenirs et vos préférences, serviteurs de la Royauté ou de l'Empire, républicains sincères qui cherchez dans la République un gouvernement honnête et libéral, — qui que vous soyez, gens de cœur et gens de bien de toutes les opinions, au nom de la France et de la liberté, serrez vos rangs ; ne formez aujourd'hui qu'une seule armée, vous qui, demain, ne formerez qu'un seul parti, celui de la France.

Votre victoire est certaine.

Vous enverrez au prochain Parlement une majorité d'honnêtes gens, qui prendra le pouvoir, ne s'inspirera que des intérêts de la patrie et délivrera le pays de la féodalité parlementaire qui le discrédite, l'opprime, le ruine.

La constitution impuissante qui nous régite sera révisée ; les discussions vaines et stériles seront closes ; la volonté nationale, dont tout le monde accepte le verdict souverain, recouvrera sa liberté pour en faire usage au jour

solennel où le pays calmé, en pleine possession de lui-même, devra statuer sur ses destinées.

Vous aurez ainsi donné à la France la meilleure garantie de paix intérieure et extérieure, — en fermant l'ère des discordes, en substituant à un travail d'incessante désorganisation la grande œuvre de reconstitution politique et sociale qui assurera à notre pays le prestige et le respect auxquels il a droit.

ÉLECTEURS !

L'heure de la délivrance est proche.

Elle sera le prix de notre union. Allons au combat la main dans la main au cri de :

VIVE LA FRANCE !

Paris, 20 juin 1889.

Par Délégation des Droites :

LA ROCHEFOUCAULD, duc DE DOUDEAUVILLE. — JOLIBOIS. — BARON DE MACKAU. — E. BERGER. — MARQUIS DE BRETEUIL. — PAUL DE CASSAGNAC. — LÉON CHEVREAU. — JULES DELAFOSSE. — COMTE DE MAILLÉ. — COMTE DE MARTIMPREY. — A. DE MUN. — JACQUES PLOU.

## DÉTOURNEMENT DE PAPIERS

Divers journaux signalent le « vol » des papiers de M. Lombard, papiers saisis dans une récente perquisition ordonnée par la Haute Cour. Il s'agit de pièces relatives à plusieurs personnages diplomatiques. M. Lombard, ancien officier, avait été chargé, en 1879, par M. de Freycinet, alors ministre des affaires étrangères, d'une mission secrète en Abyssinie, et après avoir déposé son rapport, il garda les documents recueillis par ses soins.

Ces documents viennent de lui être soustraits par la police. Il en demande la restitution.

Nous ne savons si ces papiers ont l'importance qui leur est attribuée, mais, en tout cas, il est inadmissible que le gouvernement, parce que M. Lombard fait partie de la Ligne des Patriotes, s'arroge le droit de le dépouiller de sa propriété.

Des explications sont nécessaires.

On lit dans la *Cocarde* :

« Un de nos confrères de l'*Éclair* a interviewé M. Trarieux au sujet des perquisitions opérées chez M<sup>lle</sup> B..., place de la Madeleine, et voici quelle réponse celui-ci lui a faite :

« — Eh ! bien, oui, on a saisi des documents étrangers au procès. L'erreur constatée, M. Merlin nous avisa qu'il fallait mander M. Lombard et faire sur le champ la restitution. Un seul paquet de lettres avait été décacheté. »

« Les communications de M. Trarieux ne sont vraiment pas heureuses.

« Nous recevons, en effet, de M. Lombard, la lettre suivante qui contredit absolument les allégations du sénateur :

« 20 juin 1889.

« Mon cher camarade,

« Je vous remercie pour les choses aimables que vous avez dites de moi dans votre article de la *Cocarde*. Il faudra que la Haute Cour me rende mes papiers encore scellés avec mon cachet, ou bien qu'elle me donne mon paquet ouvert.

« Dans ce dernier cas, toutes les supposi-

tions sont possibles, et s'il me manquait des pièces relatées dans des articles de journaux publiés précédemment, le vol sera bien établi et la responsabilité retombera sur la tête de qui de droit.

« Encore une fois merci et bien à vous.

« G. LOMBARD,  
 « 55, avenue Bugeaud. »

« Le dossier que la Haute Cour s'est approprié indûment n'a donc pas été restitué et M. Lombard maintient toutes ses réclamations. »

## LE CENTENAIRE DU JEU DE PAUME

La semaine dernière, la ville de Versailles avait lancé une avalanche d'invitations pour solenniser la date du centenaire de la séance du Jeu de Paume. L'effet produit a été plus que maigre.

Bien que MM. Spuller, Thévenet et Faye aient été reçus au bruit du canon, qu'on ait dérangé, pour eux, de nombreuses escortes de cavalerie et qu'on ait laissé l'infanterie, de longues heures, former la haie, sous un ciel de plomb, on n'a obtenu qu'un gigantesque fiasco.

Le public est demeuré indifférent ; nulle part la foule ne s'est amassée et la visite à la salle du Jeu de Paume a produit sur tous les esprits la plus piteuse impression.

On s'attendait là à quelque grande manifestation démocratique, on pensait y trouver les majorités parlementaires, jurant sur la tête chauve des présidents ou sur la noire chevelure de M. Carnot, qu'elles feraient enfin sortir la République des voies de l'imbécillité.

Comme partout ailleurs, nos démocrates ont seulement étalé leur impuissance, impuissance plus significative encore dans le « temple des grands ancêtres ».

Aussi, quand M. de La Fayette eut débité sa courte harangue, quand M. Thévenet eut prononcé son amphigourique allocution, qu'il eut parlé du libéralisme de la République et du désintéressement de ses fonctionnaires, quand on eut suffisamment envisagé que l'on n'avait devant soi que le potentat du jeu des trente-six bêtes, on se regarda d'abord, et on finit par regagner la porte, plus que désappointé.

Il est vrai que le soir on se retrouva dans le confortable banquet qu'offrait la municipalité, que l'on toasta en l'honneur de Hoche et Bailly, et que l'on finit la soirée dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Au demeurant, le gros morceau de la journée est l'indigeste discours du gros Spuller, sur la liberté, fille de la Révolution. Le Badois a terminé en disant : Après 18 ans de République, nous n'abdiquons pas entre les mains d'un aventurier.

## CONGRÈS DE LA BOUCHERIE FRANÇAISE

VŒUX exprimés par le Congrès de la Boucherie française, dont la plupart ont été adoptés au Congrès des Chambres syndicales de France, qui se tient actuellement au Conservatoire des Arts et Métiers :

1° Abrogation de la loi des 19-22 juillet 1791 ;

2° Création d'un service spécial pour renseignements sur la boucherie ;

3° Que la tuberculose soit considérée comme vice rédhibitoire ;

4° Suppression des droits de désinfection des wagons ;

5° Unification des droits de vente à la criée ;

6° Abaissement de l'âge des apprentis ;

7° Réduction du prix de transport sur toutes les lignes ;

8° Révision des tarifs de pénétration ;

9° Augmentation du droit d'entrée en France et à Paris des viandes abattues comparativement aux viandes vivantes ;

10° Tarifs de douane et réciprocité avec les autres nations ;

11° Amélioration du matériel de transport sur les voies ferrées ;

12° Suppression des octrois ;

13° Répression des mauvais traitements sur les animaux ;

14° Protestation contre le Métropolitain.

## LE PAIN ÉTRANGER

Il est entré en France, pendant l'année 1888, 124,390 quintaux de pain étranger, contre 43,773 quintaux en 1887, et 7,456 quintaux en 1886.

Voici les quantités importées pendant les cinq premiers mois de l'année, comparées avec celles des deux années précédentes ; nous y laissons figurer le biscuit de mer dans une proportion de 200 quintaux par mois :

	1889	1888	1887
	qx. métr.	qx métr.	qx métr.
1° Biscuit de mer . . . . .	1.000	1.000	1.000
2° Pain . . . . .	107.398	22.495	5.013
Totaux . . . . .	108.398	23.496	6.013

Ces 107,398 quintaux de pain entrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, représentent l'équivalent de 82,643 quintaux de farine qui sont entrés en France au droit de 1 fr. 20 par kil., au lieu de celui de 8 fr. qu'ils devraient payer.

## NOUVELLES MILITAIRES

On sait avec quelle rapidité, pendant les grandes manœuvres, les effectifs se fondent après quelques jours de marche, par suite de la facilité avec laquelle les trainards quittent les colonnes.

Pour remédier à ces abus, le ministre de la guerre a prescrit certaines mesures qui vont être appliquées, pour la première fois, aux prochaines manœuvres du 8<sup>e</sup> corps. Désormais, chaque médecin sera détenteur d'un carnet à souche, où il inscrira le nom des hommes éclopés et l'heure de leur arrivée auprès de lui.

A partir de ce moment, tout éclopé reconnu devra, suivant son état, ou monter dans la voiture d'ambulance, ou rester dans un peloton qui suivra cette voiture, sous la conduite d'un sous-officier.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LA FÊTE-DIEU

Depuis onze ans déjà, les processions ne peuvent plus sortir à Saumur. Les républicains, voulant donner une preuve de leurs sentiments libéraux, avaient pris cette mesure pour arriver à saper la foi, et détruire toute croyance dans les cœurs. Ils savaient et ils savent ce que vaut l'aune de leurs considérants et combien est hypocrite leur prétendu respect pour la liberté des croyances. Mais cette persécution impie a réveillé la foi au lieu de l'anéantir : en maintes circonstances, nous avons eu à le signaler. La journée d'hier a été l'occasion d'une nouvelle et éclatante manifestation religieuse de la part de la population saumuroise.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les paroisses se sont réunies, à 4 heures du soir, dans le sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers et ont fait la procession du T. S.-Sacrement dans l'enclos des Dames de Sainte-Anne. Rien de plus imposant que cette solennité. De quatre à cinq mille personnes de tous rangs, de toutes conditions, y ont pris part. Des républicains bien connus et même plusieurs conseillers municipaux n'ont point craint de se compromettre dans cette réunion. Nous les en félicitons : par leur attitude, ils montraient qu'ils s'associaient très sincèrement aux sentiments religieux de leurs concitoyens. D'autres ont paru animés dans ce milieu par un sentiment de curiosité et avec mission, peut-être, de rendre compte de la cérémonie. Eh bien ! nous désirons qu'ils soient fidèles dans leur récit : ils ne peuvent avoir échappé aux sentiments de foi et de piété qui animaient toute cette masse agglomérée ; ils peuvent rassurer nos édiles qu'aucun désordre n'est à redouter à l'occasion de cette fête, et que l'interdiction des processions est en opposition formelle avec les vœux de toute la cité.

Ils peuvent dire en quel nombre considérable les hommes, du peuple surtout, suivaient le Saint-Sacrement ou se tenaient religieusement agenouillés sur les talus du coteau et dans les allées du jardin pour recevoir la bénédiction que Dieu ne peut leur donner sur la voie publique, de par la volonté de M. le maire.

La confiance qu'inspirent les catholiques est celle que nos autorités n'avaient pas, pour la circonstance, aucune de ces mesures de police d'usage dans les fêtes qu'ils organisent. Un seul agent de police a été de planton sous les marronniers de Notre-Dame, de 3 heures à 6 heures. Le pauvre malheureux semblait remplir une vraie corvée, mais par son attitude, rien ne prouve que lui-même ne s'associait pas à la manifestation religieuse et qu'il n'acceptait

pas une part des bénédictions qui se donnaient du haut du coteau. En somme, il a bien le droit de conserver ses sentiments, sa tunique et son épée municipales ne le lui interdisent pas ; sous ce rapport, il échappe à ses chefs.

La chapelle de Notre-Dame était admirablement décorée, l'autel resplendissait de lumières et de fleurs. Malgré l'exiguïté du passage, tout le cortège du Saint-Sacrement, croix, bannières, enfants, etc., etc., sont sortis, dans l'ordre le plus parfait, par la porte étroite de la chapelle Saint-Joseph, au pied du coteau. Le public a pris l'entrée extérieure de la communauté.

La cour de l'ancienne maison des Oratoriens avait été ornée également avec beaucoup de goût par les dames religieuses et leurs pensionnaires. Les fenêtres étaient décorées d'écussons avec des devises, des invocations en fleurs naturelles. Au milieu, on remarquait un grand panneau blanc sur lequel les armes de la ville se détachaient magnifiquement : heureuse inspiration d'appeler ainsi les bénédictions de Dieu sur la ville entière avec un souvenir des échevins d'autrefois qui avaient consacré Saumur à la vierge de Notre-Dame des Ardilliers. La procession a serpenté dans les allées sinuées qui conduisent aux terrasses supérieures ; partout le coup d'œil était magnifique. Les bannières des enfants des écoles, les robes blanches des jeunes filles se détachaient admirablement sur la verdure des talus, que les fidèles avaient envahis, et de loin ils semblaient comme suspendus dans l'espace. Des membres de l'association de N.-D. du Travail s'étaient spontanément offerts pour garder les massifs et plates-bandes et les protéger contre l'envahissement des enfants et des empressés ; grâce à leur bienveillant et actif concours, il n'y a pas eu la moindre dégradation et ils ont droit à la reconnaissance des organisateurs de cette fête brillante.

Les accents des enfants, les voix des jeunes filles, les chœurs des chants liturgiques retentissaient dans les airs avec les accords de la musique de l'Institution Saint-Louis. Tous étaient à l'unisson pour rendre gloire au Dieu des Cieux qui favorisait la fête par un temps magnifique.

Autrefois, à pareil jour, toute la ville était en fête. Nos processions avaient au loin une renommée qui attirait les populations voisines ; on venait en foule admirer les guirlandes, les décors des maisons, l'élégance des reposoirs, la richesse des bannières des diverses paroisses, etc., etc. Tous ces préparatifs entraînaient des frais qui ne coûtaient rien aux finances de la ville, mais étaient fructueux pour bien des industriels, bien des commerçants de toutes catégories. Malgré tout, la procession d'hier n'a pu produire ce résultat.

Le maire et quinze conseillers municipaux ne se sont pas préoccupés de ces considéra-

tions, et sur eux en retombe toute la responsabilité. Mais les catholiques ont sauvé, dans les limites du possible, les intérêts religieux, et les habitants de Saumur, en toute sincérité et indépendance, ont répondu à leur appel.

C'est de bon augure pour l'avenir. Nos libres penseurs ont pu se convaincre que malgré leurs ruses et leurs violences, ils n'avaient rien gagné, et qu'ils avaient toujours le même chemin à parcourir pour étouffer le sentiment religieux dans la population catholique de Saumur.

*Non prevalebunt.*

### SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Grandes Régates internationales de Paris (dimanche 23 juin). *Serpolette*, yole à quatre rameurs (Juniors), montée par MM. Destre, Trouvé, Bouin, Morel, barreur Trouvé jeune, admise à l'épreuve définitive, a battu les équipes de Valenciennes, Gand, Toulouse ; reste classée finalement seconde de province sur 16 concurrents.

Nos sincères compliments à nos jeunes compatriotes.

### MUSIQUE MUNICIPALE

Le concert d'hier soir prouve combien un travail persévérant donne de beaux résultats.

Depuis longtemps, en effet, nos jeunes musiciens étudient ferme en vue du concours de Paris, et le morceau imposé à la division dans laquelle se trouve notre musique municipale me semble su à point pour affronter la lutte. Comme leurs frères gymnastes et canotiers, les musiciens rentreront à Saumur couverts de lauriers.

En outre du morceau imposé, la *Musique municipale* nous a fait entendre une charmante fantaisie sur *Faust* et une très mélodieuse mazurka, *Volupté*.

Suivant l'*habitude*, la pluie est venue au moment où le dernier morceau allait commencer. Il a fallu accélérer le galop de la *Malle des Indes*, et fuir avec la rapidité du train en question pour ne pas saucer. NEMO.

### Jacques Inaudi au Café de la Paix.

Le célèbre calculateur donne ce soir, lundi, une dernière séance. Tous ceux de nos lecteurs qui assisteront aux soirées du jeune Inaudi en sortiront émerveillés de son étonnante mémoire et de la rapidité vertigineuse avec laquelle il résout mentalement les problèmes les plus difficiles des mathématiques.

Il y aura certainement foule, ce soir, au Café de la Paix, pour l'entendre et l'applaudir.

M. Bergasse Dupetit-Thouars, fils du vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, commandant

l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, est admis à subir à Toulon, le jeudi 29 août, les épreuves orales du concours d'admission à l'École navale en 1889.

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jean-Benoît Perrein, pharmacien, de Saumur, et Marie-Louise-Eugénie Maingourd, sans profession, de Vendôme.

Etienne Mathurin, employé de chemin de fer, et Louise Mouchet, employé de commerce, tous deux Saumur.

Jean-Baptiste Bourreau, jardinier, et Scolastique Pay, cuisinière, tous deux de Saumur.

Alexandre Monmasson (veuf), cordonnier, et Camille-Sophie Klein, couturière, tous deux de Saumur.

Jules Coutard, coiffeur, de Saumur, et Maltilde-Marie-Emilie Simon, modiste, de Parthenay.

### L'ÉTÉ

Vendredi, 21 juin, deux heures vingt et une minutes après son lever, le soleil est arrivé au solstice du Cancer, et l'été de 1889 a commencé.

En effet, à six heures dix-neuf minutes du matin, le soleil a cessé de monter vers le pôle boréal et a commencé son mouvement vers l'équateur céleste, où il arrivera le 22 septembre, à huit heures quarante-sept minutes du soir. L'été durera donc quatre-vingt-treize jours et quatorze heures. Vendredi a été le plus long jour de l'année.

Le soleil s'est levé à trois heures cinquante-huit minutes et s'est couché à huit heures cinq minutes du soir. Pendant quelques jours, la décroissance sera très lente et portera uniquement sur les heures du matin.

### LA PROTECTION DES HIRONDELLES

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets les instructions les plus sévères en vue de la protection effective des hirondelles. Dorénavant, devra être déféré au parquet tout individu ayant contrevenu aux règlements de police, interdisant la capture des animaux utiles.

### LES POMMES ALLEMANDES

Les pommes allemandes viennent faire concurrence aux nôtres, jusque sur le marché de la Normandie. Comment et par quelle voie ?

Elles sont offertes comme *pommes suisses*, mais ce sont des agents allemands qui les placent : on l'a constaté à Rouen.

Les chemins de fer ont consenti une réduction considérable sur le prix du transport. Ces pommes paient, pour le trajet de Suisse à Rouen, 200 francs par wagon, et comme on les expédie en vrac et les wagons comblés, on a ainsi 10,000 kil. de pommes qui ne payent que 20 fr. les 1,000 kil., alors qu'au tarif ordi-

42 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

### CHAPITRE XII. — (Suite).

Par un effort héroïque de volonté, David commanda à l'indignation qui, de plus en plus, le gagnait, et très doucement, avec calme :

— Nous vivons comme de pauvres artistes qui demandent au travail le pain de chaque jour. Nous renoncerons à l'existence brillante ; mais si nos joies sont austères, elles ne seront pas sans charme. Le bonheur ! je ne l'ai guère connu, dans ton luxueux hôtel ; mais il viendra peut-être dans la médiocrité. D'ailleurs, que nous importe le chagrin ou la joie ? Il s'agit ici de solder nos créances.

Un long silence suivit. Tous deux se regardaient, muets, immobiles. David reprit :

— Cette vie dont je te parle n'a rien d'effrayant. Tu le reconnaitras toi-même, lorsque tu l'auras adoptée. Mon travail nous assurera le pain du jour. Il suffira de renoncer aux fêtes, à tes chevaux, à tes voitures ; de simpli-

fier tes toilettes, de réduire tes dépenses.

Les mains de Charmette se crispèrent, et un éclair de défi filtra sous ses longs cils.

— Réduire mes dépenses, moi !... simplifier ma toilette !... Vivre en robe de laine, comme une petite bourgeoise, comme cette Gabrielle, la fille de l'organiste, que vous m'avez toujours vantée. Oh ! pour cela non... jamais... jamais... par exemple !

Toute sa figure prit une expression d'incroyable dureté. Elle sentait grandir en elle une immense révolte, révolte de femme adulée et volontaire, qui trouve un premier refus à ses caprices : Et la révolte, toujours montant comme un flot impétueux, colorait son visage d'une pourpre vive, tandis que les veines de ses tempes battaient à se briser. Puis, frappant du pied :

— Et j'irais enfouir ma jeunesse, moi, dans ce foyer solitaire dont vous parlez. Adulée, je renoncerais au monde. Riche, je me ferais pauvre. Vivante, je me ferais morte ; car, est-ce vivre que de végéter dans une horrible médiocrité ? Mes bijoux, mes chevaux, mes voitures, il me faudrait renoncer à tout... mais c'est une plaisanterie, eu vérité !

— Rien n'est plus sérieux, Charmette, ré-

pondit Broze d'une voix sourde, en la tenant toujours sous la puissance de son regard.

— Oui, c'est cela ! Mes amies triompheraient, rouleraient dans leurs équipages ; et moi, piteusement, je les suivrais à pied, dans le nuage de poussière dont elles m'aveugleraient... Charmant tableau ! Ah ! vous parlez d'honneur ! Eh bien ! pour moi, l'honneur consiste à occuper le premier rang, à éblouir les masses... Il me faut de l'encens, et l'encens ne se donne qu'à la richesse.

— Charmette, fit douloureusement Broze, la colère vous égare.

Toujours emportée, elle continua :

— Et pourquoi donc, si ma manière de vivre ne vous convenait pas, m'avez-vous épousée ? Ai-je fait quelque chose pour vous attirer vers moi ? N'est-ce pas vous qui m'avez poursuivie de vos éternelles admirations, comblée de vos générosités ?... Belles générosités, en vérité ! Vouloir, aujourd'hui, me dépouiller de ce que vous m'avez donné... Mais dites, dites toujours, roulez des yeux farouches. Moi je ne vous crains pas... Je me révolte. Je garde ma fortune... Elle est à moi, bien à moi. Vous me l'avez donnée, et vous n'avez pas le droit de la reprendre... J'aime les parures, moi ;

j'aime l'argent, et je garderai bijoux et fortune... Et que m'importent, après tout, les créanciers des Van Ritten et des Villebignac ! Je ne les connais pas !

David demeurait anéanti. Plus d'illusions possibles : Le mépris tuait son amour. Ah ! cette femme égoïste ne connaissait pas les créanciers des Van Ritten, mais lui les connaissait.

Une tempête lui battait aux tempes ; ses yeux lançaient des éclairs ; cependant, encore maître de lui-même, posément, avec calme, il s'approcha de la cassette, en fit jouer le secret. Le million était bien intact, les titres de rentes l'attestaient, et sur le satin, les bijoux étincelaient ; il y avait là des agrafes de diamants, des boutons d'oreilles, des bracelets, des colliers, le tout en profusion et d'une beauté incomparable.

Madame Broze, immobile, le regardait, et ses lèvres se serraient en signe de défi ; puis, s'avançant vers David :

— Que prétendez-vous faire... que voulez-vous ?

Broze la regarda froidement. Il blémissait ; puis avançant la main vers la cassette :

— Prendre ceci, dit-il, et payer vos dettes.

naire elles payent 45 fr. les 4,000 kil.

C'est cette réduction toute récente du prix de transport qui a amené les agents allemands en Normandie et qui leur a permis d'offrir leurs produits à 10 fr. au-dessous des cours de nos marchés.

LE SUCRE. — Veut-on savoir quelle est la production du sucre depuis dix-huit ans ?

La France, qui donnait 325,000 tonnes, en produit aujourd'hui 474,000, mais cette augmentation est bien minime, comparée à l'accroissement général.

La Russie, qui ne produisait que 174,000 tonnes, en produit 500,000 ; l'Autriche, au lieu de 240,000, en donne 525,000, et l'Allemagne est passée de 186,000 tonnes à un million.

Ce dernier pays à lui seul produit 36 0/0 de la production totale de l'Europe.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Exposition Universelle de 1889

La Compagnie d'Orléans vient de faire connaître à M. le Ministre des travaux publics que, pour faciliter aux populations industrielles desservies par son réseau l'accès de l'Exposition Universelle, elle accorde une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif ordinaire aux Comités départementaux, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, pour le transport des ouvriers et contre-maitres qu'ils voudraient envoyer à leurs frais à l'Exposition, à la condition que ces ouvriers voyagent, à l'aller et au retour, par groupes de quatre au moins. La durée de leur séjour à Paris ne sera nullement limitée. Les Comités, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, qui voudront profiter de cette réduction, devront adresser une demande au Directeur de la Compagnie, en mentionnant les noms des ouvriers et contre-maitres pour lesquels devront être établis des bons de réduction.

#### Chemins de Fer de l'État

##### BILLETS DE BAINS DE MER

(Aller et retour, valables un mois, 40 0/0 de réduction)

DÉLIVRANCE DU 1<sup>er</sup> MAI AU 31 OCTOBRE

Les billets de bains de mer, avec 40 0/0 de réduction, sont délivrés pour les destinations de Saint-Père-en-Retz (1), Pornic, La Bernerie, Challans (2), Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables-d'Olonne, La Rochelle, Châtelaillon, Fouras, La Tremblade (3) et Royan, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'État (Paris-Montparnasse excepté) ; ils sont valables un mois, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 10 jours moyennant un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. Ce supplément doit être payé avant expiration de la validité. La prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolon-

gation de 10 jours est de 10 0/0 du prix primitif.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

(1) La station de Saint-Père-en-Retz dessert la plage de Saint-Brévin-l'Océan.  
(2) La station de Challans dessert les plages de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts.  
(3) La station de La Tremblade dessert la plage de Ronces-les-Bains.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer au départ de SAUMUR.

DESTINATIONS	Distances	PRIX DES BILLETS ALLER ET RETOUR		
		1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Saint-Père-en-Retz...	229	30 05	22 75	16 55
Pornic .....	236	31 50	23 90	17 40
La Bernerie .....	238	30 55	23 15	16 85
Challans .....	206	27 90	21 20	15 40
Saint-Gilles-Croix-de-Vie.	208	28 15	21 30	15 55
Les Sables-d'Olonne...	192	26 15	19 85	14 50
La Rochelle .....	196	26 70	20 20	14 75
Châtelaillon .....	205	27 80	21 »	15 35
Fouras .....	206	28 »	21 25	15 50
La Tremblade .....	290	37 70	28 50	20 75
Royan .....	277	35 20	26 95	19 80

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 23 juin 1889.

Les réalisations qui ont marqué les débuts du mois ont cessé ; l'échéance des coupons de juillet va créer de grosses disponibilités. La fermété des cours, sinon une grande hausse, s'impose donc au marché. Le 3 0/0 est à 85.32 ; le 4 1/2 0/0 fait 104.55.

Le Crédit Foncier est demandé à 4,332.50 au comptant. Cet établissement rembourse, depuis le 17 juin, les porteurs de parts de la société de garantie de l'Exposition à raison de 50 francs, plus 57 centimes d'intérêt par part.

La Société Générale s'échange à 455. Les bénéfices des cinq premiers mois de l'année sont supérieurs de 88,000 francs à ceux de la même période de 1888.

La Banque d'Escompte cote 525 ; ce cours doit inviter aux achats, car on reviendra vite aux environs de 560, aussitôt que le marché aura retrouvé son activité.

Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas ont fait preuve de la plus grande solidité, de 760 à 752.50.

On demande à 455 les obligations 5 0/0 des chemins de fer Argentins et à 422 celles des chemins de la province de Santa-Fé. Les premières sont garanties par le gouvernement central ; les secondes par la province de Santa-Fé, par la compagnie de Fives-Lille chargée de la construction du réseau, elles possèdent en outre une première hypothèque sur 762 kilomètres de voies ferrées. L'épargne ne peut trouver en ce moment un placement plus avantageux.

La Société des Dépôts et Comptes courants s'est tenue toute la semaine à 595.

Le Crédit Lyonnais reste en clôture à 672.50. Nous avons dit que la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France émettra le 27 juin avec le concours de la Société Générale et du Crédit Industriel, 20,000 actions au pair de 500 fr., avec intérêt annuel de 25 fr. garanti par l'État et les départements. La Compagnie du Sud de la France, déjà concessionnaire à titre définitif de 250 kilomètres dans le Var et de 153 kilomètres dans la Côte-d'Or est aussi concessionnaire, à titre éventuel, de 53 kilomètres dans la Côte-d'Or et de 230 kilomètres dans le Var, les Alpes-Maritimes et les Basses-

Alpes comprenant les lignes de Grasse à Nice, de Draguignan à Digne et de Saint-André à Nice. Les deux premières vont probablement devenir définitives d'ici quelques jours, car elles contiennent les voies stratégiques qu'on a reconnu urgent d'opposer aux voies d'invasion créées par l'Italie. Cette situation nouvelle, en associant la Compagnie du Sud de la France à l'établissement de lignes défensives du pays, fait jouer à cette Compagnie un rôle considérable qui favorisera l'extension de ses forces et de son crédit.

Les obligations des Immeubles de France méritent particulièrement l'attention de l'épargne. Leur mode de remboursement à 1,000 fr. les place en effet dans le groupe des bonnes obligations.

Le Panama ferme à 57.50. L'obligation des Chemins Economiques se tient entre 377 et 378.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

#### Nouvelles à la main.

Entendu dans une gare de la ligne du Nord. Un voyageur descend du train, couvert de poussière, et demande à grands cris un décro-teur.

— Il n'y en a plus, répond un second voyageur ; ils viennent d'être tous nommés sous-préfets !

Rire général !

Dans un caboulot.  
— Citoyens ! je bois à l'avenir qui ne peut manquer d'arriver ! (*Bravos prolongés*) et à l'abolition du passé, qui ne reviendra jamais ! (*Trépignements*)

### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

#### Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;  
Vermouth Noilly-Prat, 4 fr. 60 le litre ;  
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;  
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;  
Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 4 fr. 50 le litre ;  
Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus *verre compris*.

### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Hebdomadaire, illustrée

BUREAUX A TOURS, RUE RICHELIEU, 13.

Sommaire du no 430 (23 juin 1889). Quels gueux que ces républicains. Avant la bataille. La grande réclame électorale. Ceux qui profitent de l'Exposition. Une réclame officielle. Jamais contents. A bas les voleurs ! Les universitaires républicains. Deux poids et deux mesures.

### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 23 Juin 1889.

Versements de 86 déposants (17 nouveaux), 19,929 fr. 33.

Remboursements, 44,838 fr. 87.

La Caisse sera fermée le 14 juillet, jour de la Fête Nationale.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

### MARCHÉ de Saumur du 22 Juin 1889

Froment-commerce, Phectolitre	49	Boeuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	18 45	Veau	1 60
Méteil	14 50	Mouton	2 —
Seigle	10 —	Porc	1 50
Orge	10 —	Poulets la couple	3 50
Avoine	9 —	Dindonneaux	—
Sarrasin	—	Canards	3 75
Haricots blancs	16 —	Oies	—
Haricots rouges	14 —	Beurre le kilog.	2 10
Fèves	—	Eufs la douzaine	80
Noix	9 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	65 —
Châtaignes	—	Luzeine	55 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	45 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	53 —	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 f. 33.33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 f. 31.88	—	Charbon de terre	4 50

#### Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 110
Champigny	— 115
Varrains	— 110
Bourgueil	— 115
Restigné	— 110
Chinon	— 110
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 90
Ordinaires, environs de Saumur	— 80
Saint-Léger et environs	— 65
Varrains et environs	— 80
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 60
La Vienne	— 55

Cidre de Bretagne	la barrique 35
Cidre de Normandie	— 40
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre —
Vinaigre de vin	— —

### Cie DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS

Double par l'émission de 20,000 Actions de 500 francs.

ON PAIE : à la souscription... 50 fr.  
à la répartition... 75 — } 250 fr.  
du 1<sup>er</sup> au 5 août 1889 125 —

Les autres appels seront annoncés deux mois à l'avance. Titres au porteur après libération de moitié. On a droit à 5 0/0 sur les versements successifs et cet intérêt sera payable les 1<sup>er</sup> janv. et 1<sup>er</sup> juillet

Intérêts à 5 0/0 garantis par l'État et les Départements (suivant conventions et lois énoncées au prospectus).

On souscrit : Jeudi 27 Juin

et, dès à présent, par correspondance : A PARIS : à la Société Marseillaise, 50, Chaussée-d'Antin ; au Crédit Industriel, 72, rue de la Victoire ; à la Société Générale, 54, rue de Provence.

A MARSEILLE : à la Société Marseillaise, 63, rue Paradis.

A BRUXELLES : Banque de Bruxelles. Les actions seront cotées aux Bourses de Paris et de Marseille.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Elle poussa un cri de rage.  
— Prendre mes bijoux ! mon million !  
Et comme une lionne en furie, prévenant un mouvement de David, elle se jeta sur le cof-fret, le saisit, et le serra contre sa poitrine, avec une sauvage énergie.

Puis encore, défiant Broze du regard :  
— Et vous croyez que je me déponilleraï... Ah ! non... non, jamais... Vous ne me connaissez pas !

— Donnez cette cassette, reprit David d'une voix glacée. Donnez, vous dis-je...

Le mari s'approcha de sa femme. Sur son visage, horriblement pâle, on devinait une résolution suprême. La colère froide l'avait gagné ; ses lèvres étaient serrées ; son œil, aux reflets d'acier, lançait des flammes ; puis, soudain, ses mains s'abattirent, terribles et brutales, sur les poignets de Charmette, les serrant comme dans un cruel étau.

— Laissez-moi, cria la jeune femme, mais laissez-moi...

Elle se raidissait pour se dégager. Elle appelait à elle toute sa force. Ses lèvres se crispaient. Ses yeux étaient pleins de haine.

— Non, non, tuez-moi, je ne donnerai pas. Les mains nerveuses et puissantes serraient

toujours rudement, si rudement, que les doigts se marquaient sur les chairs, faisant un cercle de meurtrissures sur les poignets délicats. Broze avait pleine conscience qu'il blessait sa femme ; mais, pouvait-il renoncer à l'honneur ?

— Donnez, mais donnez donc !  
Les yeux dans les yeux de son mari, frémissant dans tout son être, blémissant sous la douleur, Charmette indomptable répétait toujours :

— Non ! non ! non !  
Puis enfin, elle eut un cri terrible.

— Misérable, vous brutalisez une femme !  
Ses poignets, douloureusement meurtris, allaient s'abaisser, ses doigts convulsés allaient lâcher la cassette, cette cassette qu'ils étreignaient avec une énergie sauvage. Elle était à bout de force ; l'étau la broyait ; quand, tout à coup, sa tête se releva, son oreille se tendit : quelqu'un était là, traversant le vestibule.

— A moi, cria-t-elle, à moi... Au secours ! Au secours !

C'était un cri aigu, perçant, un cri de détresse.

La porte s'ouvrit et Madame Van Ritten parut.

Alors l'étau brutal cessa d'emprisonner les mains au martyre, et, délivrée, Charmette s'élança dans les bras de sa mère, tandis que la cassette tombait sur le plancher avec un bruit sourd, tous les bijoux s'éparpillant. La jeune femme pleurait de rage, et jetait sur son mari un regard farouche.

— Partez, criait-elle, partez, partez, je ne veux plus vous revoir. Nous vivrons séparés... séparés jusqu'à la mort.

Et se tournant vers sa mère :

— Ah ! tu diras qu'il m'a maltraitée. Appelle tous ceux de la maison, tous, pour qu'ils soient témoins, pour qu'ils disent aussi que c'est un brutal, un lâche, un voleur !

Elle tendait ses mains rougies et portant encore l'empreinte de la violente pression.

— Vois, ma mère, vois, comme il m'a blessée.

— Pauvre petite ! répondait Madame Van Ritten, pauvre petite ! oui, je dirai, et je serai dire par tous, que ton mari est un lâche.

Et, majestueuse, se tournant vers Broze, lui montrant la porte d'un dramatique mouvement de la main.

— Sortez, monsieur, sortez, vous qui mal-traitez une femme.

Sans répondre, sans daigner se justifier par un seul mot, car le mépris et le dégoût envahissent son âme, David quitta la chambre.

Et c'était là le retour tant désiré pendant son long voyage !... le retour tant rêvé !...

Broze alla s'enfermer dans la vaste et sévère bibliothèque, où, d'habitude, il travaillait. Il n'avait qu'un désir : la solitude ; qu'une pensée : se plonger, s'abîmer dans sa douleur. Les dernières insultes de Charmette lui bourdonnaient aux oreilles « C'est un brutal ! un lâche ! un voleur ! »

Le pauvre artiste s'était affaissé dans un fauteuil ; et, la tête dans les deux mains, il continuait de songer... au retour... au retour tant désiré !...

C'était dans son cœur un mélange de colère et de désespoir. Par instants, il haïssait sa femme ; puis, au souvenir des poignets martyrisés, il s'accusait de violence. Avait-il bien le droit d'abuser de sa force, et briser ses petites mains si faibles ?... Comme Charmette avait dit : Séparés... séparés jusqu'à la mort !

La tête penchée sur sa poitrine, il continuait sa désolante rêverie, et il se répétait :

— Non, l'espoir est inutile. Elle ne retirera pas sa menace. N'as-tu pas lu, dans l'éclair de ses yeux si froids et si durs, le néant de toute tendresse ? Tu l'as offensée. Pour la première fois, tu as opposé ta volonté à sa volonté, et Charmette ne pardonnera jamais.

(A suivre.)

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR**  
**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**  
 M. GAUTIER, ancien greffier du Tribunal de Commerce de Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.  
 Le Greffier, COLLIN.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**A VENDRE BELLE MAISON**

**Avec Dépendances**  
 Petit Parc, Jardin, Communs, Caves  
 LE TOUT CLOS DE MURS  
 Situé à Distré, sur la route.  
 Clos de Vigne, contenant environ 44 ares;  
 Pièce de Terre joignant la maison, contenant près de 2 hectares.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

**A LOUER**

**En totalité ou en partie**  
 UN VASTE JARDIN, parfaitement en état, entouré de murs garnis d'espaliers en plein rapport; en outre, toutes les allées sont bordées de cordons de pommiers; une pompe se trouve dans le jardin, situé avenue de la gare de l'Etat, joignant la propriété de M. Rosset.  
 S'adresser à M. ROSSET.

**A LOUER DE SUITE**

**MAISON AVEC MAGASIN**  
 A SAUMUR, RUE DU Puits-Neuf.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE**  
**MAISON**  
 Avec Jardin & Servitudes  
 Sise à la Croix-Verte.  
 S'adresser à M. DUPONT, 98, rue Saint-Nicolas. (423)

**À GÉNER**  
 Pour cause de décès  
**GRAND CAFÉ DE L'UNION**  
 A Saumur, rue de la Comédie

**A Louer présentement MAISON**

**Fraichement réparée**  
 Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.  
 S'adresser à côté, au n° 29.

**A VENDRE**

**UN PAON & UNE PAONNE**  
 S'adresser au bureau du journal.

**MAISON L. VINSONNEAU**

**ON DEMANDE un voyageur;**  
 position sérieuse, références exigées. (564)

**UN GARÇON** de 15 à 16 ans, demande à soigner des chevaux ou à faire des courses.  
 S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE un cocher** sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

**ON DEMANDE une bonne cuisinière.**  
 S'adresser au bureau du journal.

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

**CHANGEMENT de DOMICILE.**

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.  
 S'adresser rue de Rouen, n° 21.

**VIN DE QUINQUINA**  
 Phosphaté à la Coca du Pérou  
**du D<sup>r</sup> VIAULD**  
 Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt: **A. Pradeau**, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

**PHARMACIE CLOSIER**

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Épargne.

**A VENDRE**

**ROGNURES DE PAPIER**  
 BLANCHES OU DE COULEURS  
 Pour emballage.  
 S'adresser au bureau du journal.

**MAISON DE MODES**

M<sup>me</sup> PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une **bonne apprentieuse.**

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des VOYAGES INTERNATIONAUX**  
 Exposition Universelle 1889.

**SÉJOUR FACULTATIF à PARIS**  
 1<sup>re</sup> classe... 25 fr. } par jour  
 2<sup>e</sup> classe... 20 fr. }

**LOGEMENT ET NOURRITURE COMPRIS.**  
 Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser: 6, rue du Temple, Saumur.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale  
 PUBLIÉ PAR  
 La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. CH. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.  
 Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1848.  
 PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix **déjà toute concurrence.**  
 Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

**500** Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.  
**Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.**  
 La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**LEON FRESCO**

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

**Prix Modérés**

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU  
 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
 Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**PARIS — SAUMUR — BORDEAUX**

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25		12 50	7 55
Chartres	6 »		9 6	9 33	2 53	9 44
Château-du-Loir	10 24		12 10	4 52	6 34	12 28
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 6	7 36	1 13
Linières-Bouton	11 39			3 18	7 47	» 6 2
Vernantes	11 55			3 33	7 59	» 6 13
Blou	12 5			3 45	8 11	» 6 23
Vivv	12 15			3 55	8 20	» 6 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 27		1 29	4 5	8 30	1 48
(départ)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arrivée)	12 41			4 24	8 41	» 7
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 51			4 36	8 51	» 7 11
(départ)				4 43	8 30	» 6 50
Nantilly (départ)		8 31	10 37		4 25	8 43
Chacé-Varrains		8 37	10 44		4 31	8 49
Brézé-Saint-Cyr		8 48	10 52		4 39	8 56
Montreuil-Bellay		9 2	11	2 7	4 59	9 8
Thouars		9 19	11 24	2 34	5 53	9 38
Niort			11 57	4 24	7 59	4 33
Saintes			3 58	6 28	11 5	6 14
Bordeaux				9 59	3 36	9 2

**BORDEAUX — SAUMUR — PARIS**

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					8 20	3
Saintes			7 15	10 20	11 39	6 26
Niort			9 32	12 32	2 5	5 30
Thouars			12 14	12 59	4 15	8 21
Montreuil-Bellay	9 35	6 38			2 3	4 55
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 38	5 18
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 46	5 26
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			2 51	5 31
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45			3 2	5 42
(départ)		7 25	11 25		2 11	5 20
Nantilly (départ)		7 38	11 36		2 53	5 33
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)		7 47	11 44	1 29	3 1	5 41
(départ)		7 57	11 54	1 37	3 5	5 45
Vivv		8 10	12 9		3 17	5 57
Blou		8 19	12 18		3 26	6 6
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18
Linières-Bouton		8 45	12 46		3 51	6 30
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 4	6 42
Château-du-Loir		10 7	2 15	2 53	5 9	7 48
Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4
Paris		6 25		8	11 35	2 27

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	9 37	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 44	10 36

**SAUMUR — BOURGUEIL**

STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	12 38	4 31	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	4 4

**POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS**

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers			6 5	6 53	12 53	
Moncontour			7 41	10 48	2 27	
Loudun			8 41	1 46	3 4	
Montreuil (ar.)			9 21	3 24	4 38	
(dép.)	6 53	9 29	4 25	5	9 30	
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1	
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24	
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10		

**ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS**

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57			
Martigné	6 4	8 26	11	1 13	7 42			
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12			
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21			
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31			
Montreuil (ar.)	6 46		12 48	2 1	8 41			
(dép.)	7 36		1 26	2 45	9 14			
Loudun	8 24		4 14	3	10 13			
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48			
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16			

**LIGNE D'ORLÈANS**

**NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS**

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	
Nantes	11 45		6 10	8 40	12 7	3 10	7 35	
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 35	9 35	
La Méritré	2 52	7 10	9 17	11 51	3 42	6 16	10 1	
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59	3 52	6 25		
Saint-Clément		7 26		12 6	3 59	6 32		
Saint-Martin		7 33		12 12	4 7	6 39		
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	9 33	12 23	4 20	6 52	10 24	
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7	10 30	
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 13		
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29	10 50	
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 21	5 46	8 11	11 16	
Tours (arrivée)	5 5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48	
Paris (arrivée)	10 39		3 6	8	2 35	4 1	5 7	

**PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES**

STATIONS	Expr.		Omn.		Omn.		Direct	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20	
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 47	
Langeais	2 13	5 43	8	12 8	3 28	6 8	9 30	
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43	10 7	
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54	10 19	
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	1 4	4 4	7 29	10 32	
(départ)	3 3	6 52	9 12	1 13	4 9	7 12	10 42	
Saint-Martin		7 6	9 26	1 25		7 25		
Saint-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32		
Les Rosiers		7 21	9 41	1 3				